## Fédération Professionnelle Indépendante de la Police



Siège: 19, rue du Borrégo 75020 PARIS - Tel: 01 44 92 78 50 - Fax: 02 44 84 58 41 Courriel: fpip-eurocop@gmx.fr

Site: www.fpip-police.com

L'Avantage Spécifique d'Ancienneté, Une histoire sans fin!

Mépris total de notre administration à faire valoir nos droits.

le Ministère de l'Intérieur a été condamné à maintes reprises par différentes juridictions administratives à faire bénéficier de l'Avantage Spécifique d'Ancienneté, aux Policiers affectés dans des circonscriptions de police ou de leurs subdivisions au regard du critère géographique du « quartier urbain où se posent des problèmes sociaux et de sécurité particulièrement difficiles » hors SGAP de Paris et Versailles.

La FPIP par le biais de ses mandants a toujours été à la pointe de ce combat contre l'administration.

Au mois d'Avril dernier, le Tribunal d'Orléans a condamné le Ministère de l'intérieur à régulariser la situation administrative au regard de l'ASA, d'un fonctionnaire affecté hors SGAP de Paris et Versailles.

Des recours ont été engagés dans de nombreuses villes comme Lyon, Nantes, Lille, Marseille, La Roche sur Yon, Laval, Le Mans .....

La FPIP dispose de modèle de recours. Contactez ses délégués.



Paris, le 26 juin 2014